

Mordu par un patou, un randonneur porte plainte



Un patou.

C'est malheureusement une problématique qui revient chaque été. Un randonneur a déposé plainte à la gendarmerie après s'être fait mordre par un patou, sur la route de la forêt à Saoû, mercredi 14 juillet. Cet homme avait prévu de monter le col des Trois Becs. Sur le sentier de randonnée, deux patous qui gardaient un troupeau de moutons se seraient dirigés vers lui. Et l'un d'eux l'aurait mordu à deux reprises.

Cet homme âgé de 50 ans et originaire de Charly dans le Rhône ne se serait pas vu prescrire d'ITT. Il a déposé plainte contre X pour blessures involontaires avec incapacité de moins de trois mois, par agression d'un chien.